



L'OCCIDENT ET LES DH :

« FAITES
C'QUE J'DIS,
PAS
C'QUE J'FAIS »

De nombreux pays démocratiques occidentaux, promoteurs historiques des idéaux des droits humains, ont accumulé les écarts entre la théorie et la pratique. Dans leur politique internationale, dans leur politique intérieure, dans leur gestion de l'accueil, entre autres, ils trahissent les valeurs qu'ils prétendent défendre. Cette incohérence qui va grandissant doit résonner comme un signal d'alarme.

Si la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est apparue comme une évidence au moment de sa rédaction, sa visée universaliste est aujourd'hui remise en cause par de nombreux États, qu'ils soient signataires ou non du document. Les droits de l'homme (DH) seraient vieillissants, hors de la réalité des choses. Selon les critiques les plus virulentes, ils masqueraient une idéologie impérialiste par laquelle l'Occident tenterait d'imposer sa vision au reste du monde. L'universalisme ne prendrait pas assez en compte les particularismes culturels. La montée des droits individuels serait vue par certains États comme une décadence des valeurs. Malgré ces mises en cause, l'Europe, ainsi que les USA, se sont toujours présentés comme les grands défenseurs des DH. Pour autant, n'y a-t-il pas matière à réaliser une autocritique salutaire ?

INSTRUMENTALISER, C'EST DÉJÀ TRAHIR

L'instrumentalisation consiste à considérer quelqu'un ou quelque chose comme un simple outil, sous son angle utilitaire. Or, les pouvoirs occidentaux n'ont pas hésité à se servir des droits de l'homme pour promouvoir et défendre leurs intérêts, en les utilisant comme prétexte à certaines actions : « Au cours des 50 dernières années, ils (les DH) se sont imposés

comme l'un des langages dominants des relations internationales, l'un des principaux vocabulaires dans lequel l'action des états est jugée et justifiée. C'est au nom des droits de l'homme que sont sélectionnées les cibles de guerre ou que les institutions internationales imposent des « conditionnalités » drastiques à l'octroi de prêts ou d'aides au développement¹ ». Plus généralement, les droits humains peuvent aussi s'avérer être un désagréable caillou dans la chaussure de la diplomatie occidentale. Peut-on être en faveur de leur application et, dans le même temps, établir des relations avec des pays qui ne les respectent pas ? Certains gouvernements ont intégré la promotion des DH à leur politique étrangère, d'autres non, sous prétexte qu'il est malvenu de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre pays. Ainsi, les relations internationales semblent frappées d'hypocrisie. Exemple emblématique : les États-Unis n'hésitent pas à serrer la main de la Chine ; c'est pourtant au nom de l'idéal des droits de l'homme, prétendument et notamment, qu'ils ont envahi l'Irak. Au diable la cohérence...

LE CHAMPION AMÉRICAIN

Si l'on devait définir la relation des USA avec les droits de l'homme, on cocherait la case « c'est compliqué ». Parangon des valeurs judéo-chrétiennes, le pays est aussi celui de la peine de mort, de la discrimination raciale, de

la criminalisation des migrants... La violation des DH ne semble pas poser problème aux USA dès qu'il en va de leurs intérêts. À ce jeu-là, ils sont définitivement les champions. Et quelle meilleure excuse que la lutte contre le terrorisme ! Souvenez-vous des attentats du 11 septembre et de la rapidité avec laquelle l'administration Bush a réagi. Le 26 octobre 2001, le Président signait le « USA Patriot Act », une loi votée dans l'urgence qui touchait à la liberté et aux droits fondamentaux : écoutes, détention, renseignement, données personnelles, immigration... Cette loi, qui devait durer quatre ans, a été reconduite plusieurs fois jusqu'en juin 2015. Il n'y a pas que dans son pays que Georges W. Bush s'est assis sur les DH. Les méthodes antiterroristes apparues dans la foulée des attentats étaient clairement en contradiction avec ces derniers. L'invasion par les troupes américaines de l'Irak, la pratique de la torture dans les geôles d'Abou Ghraïb, la zone de non-droit de la prison de Guantánamo, l'utilisation des drones qui tuent sans distinguer les combattants des civils... des principes essentiels ont été violés, des milliers de victimes innocentes en ont fait les frais, comme le dénonce encore aujourd'hui Erika Guevara-Rosas, directrice du programme Amériques à Amnesty International : « Il est scandaleux que 21 ans après l'ouverture d'un centre de détention extraterritorial spécifiquement conçu pour se soustraire à l'état de droit, le gouvernement des États-Unis maintienne encore en détention 35 hommes au camp de Guantánamo Bay. La plupart des détenus n'ont jamais été inculpés d'aucune infraction. Aucun n'a bénéficié d'un procès équitable. La plupart ont été torturés² ». Il est pourtant écrit noir sur blanc dans la DUDH que certains droits humains sont absolus et ne peuvent jamais, en aucun cas, être limités par quoi que ce soit, même en temps de guerre ou lorsque l'état d'urgence est déclaré. C'est le cas du droit de ne pas être soumis à la torture ou à des mauvais traitements, inhumains ou dégradants. Le brigadier général John Baker, anciennement chef de la défense auprès des commissions militaires à Guantánamo, résume ainsi la situation : « La torture a rendu toute action associée à Guantánamo impossible. Et cela a fait perdre aux États-Unis l'exemple qu'ils étaient pour le monde ». En laissant des pays démocratiques user de méthodes illégales, nous avons creusé notre propre tombe et joué le jeu des assaillants, qui n'attendaient que cela : nous prouver que les droits de l'homme

n'étaient que des mots sur un papier. « Cela a porté un coup au système international de protection des droits de l'homme, et au principe fondamental selon lequel il faut veiller au respect – par tout et pour tous – des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit, même en période de tension ou de crise³. »

IL SUFFIRA D'UNE CRISE

La majorité des droits humains ne sont pas absolus mais « relatifs », c'est-à-dire qu'ils peuvent être limités ou suspendus sous certaines conditions. Pensons au fameux « état d'urgence » : pratique pour continuer à s'ériger en défenseur des DH, tout en s'en passant quand cela nous arrange ! Contourner le respect des droits humains grâce aux situations de crise semble être devenu un sport national en Occident. Parler de crise migratoire, sanitaire, de terrorisme... cela permet de violer les droits de l'homme sans se gêner. « Se nourrissant les unes des autres, différentes crises ont secoué la construction européenne en matière financière, migratoire, sécuritaire, jusqu'à menacer au sein même des États membres de l'Union européenne le respect des valeurs sur lesquelles elle dit se fonder. L'analyse des réponses européennes aux crises sous l'angle des droits de l'homme entend mesurer le rôle qu'ils ont joué au moment d'encadrer, voire d'orienter les réactions politiques destinées à y faire face. Ce rôle s'est avéré variable, montrant qu'entre l'idéal de valeurs affiché et la réalité de leur respect, la différence reste sensible⁴. » En effet, il suffit de songer à la politique d'accueil des étrangers dans notre pays pour s'en rendre compte. Elle y est clairement contraire aux droits humains, la Belgique ayant d'ailleurs été condamnée à de nombreuses reprises par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans ce dossier. En accolant le mot « crise » à « accueil », on se dédouane de l'exigence des DH, ce qui ouvre la voie à des décisions inhumaines comme celle de ne plus accorder l'asile aux hommes seuls. Sous prétexte d'une situation d'urgence, on observe une tendance, en Europe, à criminaliser la migration, ce qui porte atteinte aux principes mêmes des DH et provoque de nombreuses catastrophes humaines. Or, les mesures nées d'un état d'urgence doivent être à la fois nécessaires, proportionnées et temporaires. En toute subjectivité.



LA NORME ET LA RÉALITÉ

Si la Belgique n'est pas première de la classe, la France devrait aussi revoir sa copie. Appelée autrefois le « pays des droits de l'homme », la France est aujourd'hui pointée du doigt

Trump : menace à répétition sur les DH

Le mandat de Trump (2016-2020) n'a pas non plus été profitable aux droits de l'homme, loin s'en faut. La dénonciation des traités internationaux fut une constante de sa politique extérieure. Très vite après son élection, les USA ont annoncé avec grand bruit leur retrait du Traité de libre-échange transpacifique (TPP), de l'accord de Paris sur le climat, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et de l'accord multilatéral sur le nucléaire iranien. Ces traités étant jugés néfastes pour les Américains. Les États-Unis de Donald Trump ont fait passer les droits humains au second plan, privilégiant le slogan « *Law and Order* ». Ils ont délaissé leurs alliés traditionnels (notamment les pays de l'Union européenne) et renforcé leurs liens avec des régimes pudiquement appelés « autoritaires » comme l'Arabie Saoudite. C'est pourquoi une réélection de Donald Trump fait craindre le pire pour l'avenir des DH.

Je me suis rendu dans de nombreux pays d'Europe. Ce que j'y ai vu et entendu m'a rempli d'une profonde impatience. Les progrès sont trop lents, et la déception ressentie par beaucoup est compréhensible. Les dirigeants politiques ont une responsabilité en cela, car la mise en œuvre des droits de l'homme est dans une large mesure une question de volonté politique ». Certains pays membres plus récents, dont la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, qui avaient accepté d'être soumis au contrôle de la Cour européenne des droits de l'homme, ont finalement établi au sein de l'Europe un front de résistance conservateur. Les DH vacillent au sein même de l'Union.

INCARNER LES DH POUR LES DÉFENDRE

La notion de droits humains universels n'est finalement pas si vieille que ça, et rien ne nous garantit vraiment qu'elle soit éternelle. Le droit international reposant sur les DH ne constitue, au fond, qu'un régime parmi d'autres, tels que le droit du commerce international, le droit des investissements ou le droit de la guerre. Il supporte beaucoup de remises en question, de critiques et révèle parfois ses faiblesses. Dans un contexte de crise politique globale, où la montée des extrêmes côtoie une remise en cause du modèle démocratique, il est urgent pour les pays occidentaux et pour les grandes puissances démocratiques de faire vivre ces droits sans les dévoyer, sans les instrumentaliser, sans les ignorer. Qui sommes-nous pour nous ériger en juges des droits de l'homme, pour faire la leçon à d'autres pays, si nous ne balayons pas devant notre porte ? Pourtant, « *les droits de l'homme sont devenus la « dernière utopie » du monde moderne : la norme suprême censée faire advenir un monde meilleur et l'arbitre ultime de la conduite des affaires internationales* ». Nos démocraties ont scié plusieurs branches de l'arbre sur lequel elles se sont déployées. L'arbre n'est pas mort, mais il est grand temps d'en prendre soin.

Adrienne Demaret

1. Mario Prost, « Fragmentation et droits de l'homme : contre le droits-de-l'hommeisme intégral », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 15 | 2019, mis en ligne le 18 décembre 2018.

2. « États-Unis. Amnesty International condamne 21 années de violations persistantes à Guantánamo Bay », sur www.amnesty.org

3. « Lutte contre le terrorisme et respect des droits de l'homme », *Droits de l'homme en Europe : la complaisance n'a pas sa place*, Points de vue de Thomas Hammarberg, Conseil de l'Europe, 2011, pp. 283-310.

4. Édouard Dubout, *Les droits de l'homme dans l'Europe en crise*, Éditions Pédone, 2018.

5. *Droits de l'homme en Europe : la complaisance n'a pas sa place*, Points de vue de Thomas Hammarberg, Conseil de l'Europe, 2011.

6. Samuel Moyn, *The Last Utopia : Human Rights in History*, Harvard University Press, 2010.

par l'ONU, notamment pour ses violences policières et la force disproportionnée utilisée lors de manifestations, mais aussi pour ses lois antiterroristes, de surveillance, le respect des minorités, les droits en milieu carcéral, le sort des migrants et des Roms... la France est loin de donner l'exemple, alors qu'elle se présente comme le pays des libertés. Alors, sommes-nous, en Europe, des cordonniers mal chaussés, ou de simples donneurs de leçons, adeptes du « *faites ce que je dis, pas ce que je fais* » ? Thomas Hammarberg, diplomate suédois, ardent défenseur des droits humains, a été commissaire aux droits de l'homme de l'UE entre avril 2006 et mars 2012. Dans un ouvrage⁵ basé sur son expérience, il écrit : « *La rhétorique politique sur les droits de l'homme est différente de la réalité quotidienne vécue en Europe. Les normes adoptées ne sont pas systématiquement appliquées. Il existe un déficit de mise en œuvre et c'est de cette réalité dont il est question dans cet ouvrage.*